



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 avril 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**

Point 148 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet  
de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015  
au 30 juin 2016 de la Base de soutien logistique  
des Nations Unies****Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2013/14	68 517 000 dollars
Dépenses de 2013/14	68 496 200 dollars
Solde inutilisé de 2013/14	20 800 dollars
Crédit ouvert pour 2014/15	70 338 600 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2014/15 <sup>a</sup>	69 749 600 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15	589 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	71 696 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	68 410 442 dollars

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2015.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 62, 64, 65, 67, 70, 71 et 74, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 3 285 558 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

2. Aux fins de son examen du financement de la Base, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 mars 2015. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Base figure à la fin du présent rapport.

3. Le projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16 doit être examiné en même temps que son cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions, les annexes I et II de son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/69/651 et A/69/751/Rev.1) et les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes issues de son audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/5 (Vol. II) chap. II). Les observations et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, les questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général et la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions sont présentées dans ses rapports correspondants (A/69/838, A/69/839 et A/69/874, respectivement).

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

4. Par sa résolution 67/288, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 68 517 000 dollars (montant net : 62 200 600 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 68 496 200 dollars (montant net : 62 060 100 dollars), laissant un solde inutilisé de 20 800 dollars (montant net : 20 800 dollars), soit une utilisation totale des crédits. Une analyse des écarts est présentée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget du Secrétaire général (A/69/585 et Corr.1).

5. Dans l'ensemble, l'utilisation des crédits reflète tant une réduction qu'une augmentation des montants prévus au titre des diverses catégories de dépenses ainsi que la réaffectation de quelque 1,9 million de dollars de la rubrique des dépenses opérationnelles à celle du personnel civil. Des dépassements de crédits ont été observés au titre du personnel civil (1 879 100 dollars, soit 4,5 %) pour les raisons suivantes : a) un taux de vacance plus faible que prévu parmi le personnel recruté sur le plan international (taux effectif de 12,3 % contre un taux prévu de 17 %) et

parmi le personnel recruté sur le plan national (taux effectif de 4,9 % contre un taux prévu de 6 %); b) les retombées de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui ont entraîné des dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national; et c) des dépenses supplémentaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer la mise en service d'Umoja dans les missions. Il est indiqué dans le rapport que l'ordre de priorité des activités et des projets a été revu afin de couvrir les dépenses au titre du personnel civil, qui ont été plus élevées que prévu, d'où l'existence d'un solde inutilisé au titre : a) des communications, qui tient au fait que les exigences minimales en matière de services d'entretien ont été revues à la baisse et que l'utilisation des stocks de matériel de télécommunications a pris le pas sur l'acquisition de pièces de rechange et d'appareils nouveaux; b) des installations et infrastructures, qui s'explique principalement par le fait que les exigences minimales en matière de services d'entretien ont été revues à la baisse; et c) des voyages, en raison d'une décision de recourir davantage à la vidéoconférence et à la téléconférence afin de réduire, dans la mesure du possible, le nombre de déplacements.

6. Le Secrétaire général indique également que conformément au nouveau plan comptable, les dépenses qui étaient inscrites à la rubrique Communications le sont désormais à la rubrique Informatique et que celles qui étaient inscrites à la rubrique Consultants le sont désormais à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, ce qui donne lieu à des écarts au titre de ces diverses catégories de dépenses.

7. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2015, le montant brut des dépenses engagées au titre de l'exercice 2014/15 s'établissait à 40 720 200 dollars, contre des crédits de 70 338 600 dollars (montants bruts). Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 69 749 600 dollars, laissant un solde inutilisé de 589 000 dollars. Au 10 février 2015, le solde de trésorerie, comprenant une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 17 585 000 dollars, était de 115 800 000 dollars (y compris des fonds en espèces réservés au titre des stocks pour déploiement stratégique).

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2015, les ressources humaines de la Base se présentaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>BSLB</b>				
<b>(unités hébergées non comprises)</b>				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	84	74	76	11,8

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel recruté sur le plan national	279	262	268	3,9
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	5	4	1	80,0
Personnel recruté sur le plan national	8	6	4	50,0
<b>Unités hébergées</b>				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	43	37	36	16,3
Personnel recruté sur le plan national	5	5	5	0,0
<b>Total BSLB (y compris les unités hébergées)</b>				
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	127	110	112	11,8
Personnel recruté sur le plan national	284	267	273	3,9
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	5	5	1	80,0
Personnel recruté sur le plan national	8	6	4	50,0

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

##### **A. Objectifs et résultats attendus**

10. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 201 au 30 juin 2016 (A/69/733/Rev.1), la Base se transforme, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, en Centre de services mondial, chargé de veiller à ce que les activités de ces dernières se déroulent de façon efficace et rationnelle. Le Secrétaire général indique que les grandes priorités en matière d'opérations et de financement pour l'exercice 2015/16 sont fondées sur l'objectif ultime envisagé pour le Centre dans la stratégie globale d'appui aux missions et sur l'évolution progressive de celui-ci, qui, de base de soutien logistique axée essentiellement sur les services de transport et de distribution, se transforme en centre opérationnel intégré pour la logistique, la chaîne d'approvisionnement,

l'informatique et la télématique. En outre, le Centre, dont les principes directeurs sont la spécialisation et le choix de la source d'optimale, deviendra un pôle de gestion de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial, sous la direction stratégique du Département de l'appui aux missions et en étroite concertation avec la Division des achats du Département de la gestion au Siège.

11. Le Comité consultatif rappelle que la stratégie globale d'appui aux missions avait été proposée par le Secrétaire général en 2010 en tant qu'initiative quinquennale destinée à transformer les modalités de prestation des services aux missions. Dans son quatrième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/68/637 et Corr.1), le Secrétaire général avait indiqué que la période de mise en œuvre de la stratégie s'achèverait comme prévu à la mi-2015 et que l'Organisation ne chercherait pas à obtenir une prorogation. L'intégration avec succès des outils, structures et méthodes finalisés de la stratégie dans les travaux en cours du Secrétariat serait un objectif principal en 2015/16. Aux paragraphes 313 à 340 du chapitre II de son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant au 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a formulé nombre d'observations et de recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie, y compris la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le rôle du Centre de services mondial en matière d'échanges et l'état d'avancement d'activités diverses dans le cadre du projet d'organisation en modules, de la mise en place de moyens logistiques et de services partagés. Le Comité a constaté que même si de grands progrès avaient été accomplis dans ce sens, il existait un risque que l'objectif ultime de la stratégie et les cibles pour les indicateurs de résultats ne soient pas atteints à la fin de la période de mise en œuvre de la stratégie, en juin 2015. Le Comité a également pris note de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les objectifs au titre de chacun des volets ne seraient pas tous atteints d'ici à juin 201 et que leur réalisation ferait donc partie des priorités de l'exercice 2015/16.

**12. Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la BSLB des informations complètes sur les progrès faits dans la réalisation de l'objectif ultime envisagé pour le Centre dans la stratégie globale d'appui aux missions, s'agissant du volet chaîne d'approvisionnement et organisation en modules, ainsi que dans la transformation de la Base en Centre de services mondial, au titre du volet services partagés. Le Secrétaire général devra également expliquer pourquoi certaines cibles n'ont pas été atteintes dans le délai de cinq ans fixé en vue de l'exécution de la stratégie et établir un calendrier à cette fin. Le prochain projet de budget pour la BSLB devra également comporter des informations sur les mesures envisagées en vue de l'intégration des outils, structures et méthodes finalisés dans les travaux en cours du Secrétariat après la période de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions et intégrer, dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour chaque service, les objectifs connexes, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits.**

13. Par ailleurs, s'agissant des progrès réalisés au regard des principaux indicateurs de résultats relatifs au Centre de services mondial, énumérés dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/731), le Comité des commissaires aux

comptes note que le Centre n'a pas procédé deux fois par an à une enquête destinée à déterminer le degré de satisfaction des clients et n'a pas non plus mis au point d'indicateurs de résultats pour les gammes de services ou encore des indicateurs de résultats institutionnels pour les services partagés. **Le Comité consultatif considère qu'un centre de services a pour objectif principal de fournir, dans les délais fixés, des prestations répondant à des exigences de qualité et de rentabilité et souligne qu'il importe de suivre et de communiquer le degré de satisfaction du client et d'être conscient des problèmes qui risquent de se poser et des plaintes éventuelles. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à mettre en place des méthodes efficaces et fiables, pour examiner les plaintes et mesurer le degré de satisfaction du client, et à intégrer aux cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services mondial des indicateurs de succès pertinents en vue d'évaluer les résultats et de mesurer les progrès dans la prestation de services aux clients.**

14. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour l'exercice 2015/16 tient compte d'un certain nombre de mesures de gestion visant à mieux répondre aux besoins actuels et futurs, en ce qui concerne les opérations et l'organisation de la Base, qui comprend un Bureau du Directeur, trois principaux secteurs fonctionnels (services de la logistique; service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications; et service de l'appui à la Base) ainsi que trois unités hébergées.

#### **Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional, partenariats, coordination avec les équipes de pays et missions intégrées**

15. Aux paragraphes 36 à 39 de son projet de budget, le Secrétaire général fournit des informations sur la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional, les partenariats, la coordination avec les équipes de pays et les missions intégrées. Comme indiqué, le Centre de services mondial continuera de fournir : des services de télécommunications aux missions politiques spéciales et à nombre d'entités des Nations Unies; et de coopérer avec le Programme alimentaire mondial, moyennant une participation aux coûts, dans des domaines tels que les transports aériens et les services médicaux. Le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base continuera également de fournir conseils et assistance aux missions concernées. Le Directeur de la Base est le coordonnateur de secteur (sécurité) pour l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans la région, dont l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Centre international de calcul.

#### **Unités hébergées**

16. Trois unités, avec un total de 48 postes, continueront d'être hébergées à la Base : la Force de police permanente (37 postes), le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (6 postes) et le Service intégré de formation (5 postes) (voir A/67/722, par. 31 à 35, et A/67/582, par. 15 à 18). Le Comité consultatif a été informé que les unités hébergées continueraient de faire rapport aux bureaux du Siège dont elles relèvent, au Département des opérations de maintien de la paix.

### **Bureau du Directeur de la Base**

17. Le Bureau du Directeur comprend ses collaborateurs directs, le Groupe de la gestion des marchés des missions, le Bureau régional de la sécurité aérienne, le Bureau des services de sécurité et le Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

#### *Déontologie et discipline*

18. Le Secrétaire général indique qu'il demandera à nouveau la création d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) à Brindisi (voir A/69/733/Rev.1, par. 40) au vu des besoins croissants du Centre de services mondial en matière de mesures de prévention et de coercition, à la suite d'une augmentation des effectifs à Brindisi et à Valence (Espagne). Le titulaire serait chargé : a) de mener toutes les activités de prévention, y compris la formation de l'ensemble du personnel du Centre et la formation préalable au déploiement du personnel civil; b) d'examiner les allégations d'inconduite au Centre et de fournir des conseils au personnel local; et c) de prodiguer des conseils au Directeur du Centre sur les questions de déontologie et de discipline, d'établir des directives générales et d'évaluer les risques ciblés. Ayant demandé des précisions sur la charge de travail liée aux activités de formation, de sensibilisation et de prévention, le Comité consultatif a été informé que le spécialiste fournirait des prestations aux 456 membres de l'effectif prévu à la Base en 2015/16 et qu'en moyenne, durant une année donnée, 340 membres du personnel avaient assisté à la formation préalable au déploiement du personnel civil. Ayant demandé des renseignements supplémentaires, le Comité a été informé qu'en tout, 16 cas de déontologie et de discipline avaient été signalés en sept ans (de 2008 à 2014), dont 10 cas de catégorie 1 et 4 cas de catégorie 2. Ce nombre ne reflète cependant pas l'activité totale qui a été entreprise ou le nombre de cas pour lesquels des conseils, une aide et des directives ont été fournis à l'administration et aux membres du personnel et qui ont été réglés hors du système officiel. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général.**

#### *Section des finances et du budget*

19. Le Secrétaire général propose la création d'une Section des finances et du budget qui serait issue de la fusion des activités budgétaires, actuellement confiées à l'Équipe de proches collaborateurs du Directeur, et des activités de l'actuelle Section des finances, qui relève du Service de l'appui à la Base. La nouvelle Section des finances et du budget comprendrait en tout 14 postes, dont 12 seraient transférés de la Section des finances (1 P-4, 1 SM et 10 GN), et 2 postes de fonctionnaire du budget et d'assistant (budget) (1 P-3 et 1 SM) parmi les collaborateurs immédiats du Directeur. Le Secrétaire général indique que cela aurait pour effet d'améliorer la structure de contrôle et de communication de l'information du Centre de services mondial et d'obtenir une meilleure corrélation entre l'établissement du budget, l'utilisation des fonds et la communication de l'information relative aux dépenses. **Le Comité consultatif est d'avis que la fusion de ces deux fonctions présenterait des possibilités de consolidation et d'optimisation de l'utilisation des ressources. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à revoir l'organigramme de la Section des finances et du budget, de rechercher des synergies et de formuler des propositions en vue d'une rationalisation de la structure, dans son prochain projet de budget.**

### Service de l'appui à la Base

20. Le Service de l'appui à la Base comprend la Section des achats, la Section des ressources humaines, la Section des services auxiliaires internes, le Centre de perfectionnement et de services de conférence et l'infirmier. D'après le Secrétaire général, le Service de l'appui à la Base continuera de fournir les services essentiels nécessaires au fonctionnement de la Base tels que la gestion des installations, des ressources humaines, des achats, des services de conférence et de formation, des services médicaux et des services auxiliaires (services de tri, d'enregistrement et d'archivage), ainsi que du Centre de contact de la Base.

21. Le Secrétaire général indique que le Service d'appui à la Base se transforme en prestataire qui propose un savoir-faire dans le domaine administratif, et qu'il s'est réorganisé afin de mettre l'accent sur la fourniture de services et le perfectionnement du personnel, de manière à répondre aux besoins des missions dans les domaines des achats, des ressources humaines et de l'organisation de conférences. Les services en question sont fournis grâce à un appui sur place, à un service d'assistance informatique et à un appui administratif à distance. Un Centre de contact de la Base a été créé : il centralise toutes les questions relatives aux activités de la Base et assure un appui de niveaux 1 et 2 grâce au service d'assistance informatique. Le Secrétaire général indique également que l'élargissement des services partagés est une initiative majeure qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie mondiale d'appui aux missions et au titre de laquelle l'Organisation continuera de tenir compte des premiers enseignements tirés de la mise en place du Centre régional de services à Entebbe, l'objectif principal étant de regrouper dans des centres de services les activités transactionnelles relatives aux finances et aux ressources humaines, qui peuvent être exécutées à distance.

22. À ce propos, le Secrétaire général indique que le Centre de services mondial continue de fournir des services communs à plusieurs missions de petite taille dans les domaines des finances, des ressources humaines et des achats. Par exemple, le Service de l'appui à la Base prend en charge les activités d'achat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Dans le cas de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), 15 postes d'appui à distance ont été intégrés aux sections des achats, de la logistique, de l'informatique et de la télématique, des ressources humaines, des voyages et des finances, afin d'offrir des services d'appui dans le cadre d'un accord de prestation de services au titre duquel le Centre fournit à la Mission les services d'appui administratif et technique essentiels dont elle a besoin. Le Comité consultatif a été informé que les effectifs de la Division de l'appui à la mission consistaient en 105 postes approuvés pour 2014, dont 15 à Brindisi<sup>1</sup>, et que le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

<sup>1</sup> Répartis comme suit : un Bureau du Chef de l'appui à la mission (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 5 SM et 1 AL); une Section du personnel (1 P-4, 1 P-3, 6 SM, 3 AL et 1 VNU); une Section des finances (5 SM et 2 AL); une Section des achats (1 P-3, 2 SM et 1 AN); une Section des communications et de l'informatique (4 SM, 7 AL et 1 VNU); une Section des services d'entreposage et de distribution (1 P-3, 2 SM et 5 AL); une Section de la gestion du matériel (3 SM et 2 AL); une Section des services médicaux (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 AL et 1 VNU); une Section du génie et de la gestion des installations (1 P-3, 3 SM et 5 AL); et une Section des transports (3 SM, 27 AL et 2 VNU).

(A/69/363/Add.6) dont le Comité est saisi comprend des propositions en vue de la suppression de 47 postes en tout et de la création de 7 postes à la Division de l'appui à la mission.

23. D'après les informations susmentionnées, nombre d'arrangements spéciaux sont en place en vue de la prestation par la Base de services communs à diverses missions grâce aux dispositions prises en matière d'organisation et de recouvrement des coûts. Tout en rappelant que certaines de ces dispositions découlent de situations nécessitant une décision rapide, comme le détachement de membres du personnel destinés à remplir des fonctions d'appui administratif au moment de la création de la MANUL, le Comité consultatif fait valoir que le rôle du Centre de services mondial, défini dans le cadre du nouveau modèle de prestation de services en vue de la stratégie globale d'appui aux missions, décrit dans le cinquième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de cette stratégie (voir A/69/651 par. 14 et 15, fig. II et III), est d'assurer des fonctions d'appui opérationnel à l'échelle mondiale, telles que la gestion des marchés ainsi que des stocks pour déploiement stratégique, la planification des achats et les échanges opérationnels avec les États Membres. D'après le modèle, les fonctions transactionnelles administratives, les services informatiques et de communication et la coopération logistique au niveau régional sont fournis à distance par les centres de services partagés ou au moyen d'accords de soutien structuré entre les missions.

**24. Le Comité consultatif estime qu'il importe de préciser davantage les divers arrangements qui ont été prévus en vue de la prestation d'un appui administratif aux missions et de faire preuve d'une transparence totale en ce qui concerne les ressources mises à la disposition de la BSLB et les accords de recouvrement des coûts. Il recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de fournir dorénavant dans ses rapports sur l'exécution du budget et dans ses projets de budget relatifs à la BSLB des renseignements détaillés sur les postes, emplois de temporaire et autres ressources mis à disposition par les missions ou les bureaux, y compris les services fournis à chaque mission. Dans le même temps, il convient d'indiquer clairement dans les budgets des missions les ressources correspondantes qui ont été affectées à la BSLB ou ont fait l'objet d'une réduction. Le Secrétaire général doit également préciser quels sont les paramètres budgétaires qui ont été appliqués aux estimations des dépenses pour les titulaires de poste ou d'emploi de temporaire qui ont été affectés ou détachés à la Base (traitements, autres dépenses de personnel, dépenses communes de personnel, personnel temporaire, taux de vacance de postes, dépenses de fonctionnement connexes et tout autre facteur pertinent), ainsi que les estimations relatives des ressources nécessaires, s'agissant des postes ou des emplois de temporaire, s'ils se trouvent à la mission, au service ou au bureau qui fournit ces capacités.**

25. Le Comité consultatif souligne également qu'avant de développer davantage le Service de l'appui à la Base en tant que prestataire de savoir-faire dans le domaine de l'appui administratif (voir ci-avant), il importe d'évaluer l'efficacité des services fournis, ainsi que les améliorations de la qualité et de l'opportunité des prestations aux clients. Il rappelle à ce propos que le Secrétaire général cite régulièrement les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et le modèle de présence allégée, pour justifier nombre d'arrangements mise en place par la BSLB en vue de la prestation de services aux missions, ainsi que ses propositions visant à élargir la gamme de services

**fournis par la Base (voir par. 35 à 39 ci-après). Le Comité souligne cependant que cela n'élimine en rien la nécessité d'élaborer une étude de faisabilité et de soumettre à l'Assemblée générale une proposition détaillée et une analyse des avantages par rapport aux coûts.**

### **Service de la logistique**

26. Le Service de la logistique comprend la Section des services d'entreposage et de distribution, la Section des services centraux d'entretien et de réparation, la Section des opérations logistiques, la Section de la gestion du matériel, la Section de la gestion des biens, le Centre des normes et études techniques et le Centre stratégique des opérations aériennes.

27. Le Secrétaire général indique que le Service de la logistique a achevé sa restructuration et est devenu un prestataire de services mondial axé sur les missions et qu'il aidera la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions à mettre en place un modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue d'atteindre l'objectif ultime de la stratégie globale d'appui aux missions. Par ailleurs, les fonctions relatives à la gestion des biens, à la liquidation et aux stocks pour déploiement stratégique, qui ont été intégrées en 2012/13 aux activités existantes du Service pour jeter la base de la structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement, continueront d'être harmonisées en 2015/16. Le Secrétaire général indique également que le projet d'organisation en modules s'achèvera comme prévu d'ici au 30 juin 2015 et que les gammes de services standard qui en résulteront seront intégrées au Service et proposées aux missions. Le Comité consultatif a été informé que les résultats obtenus au titre de ce volet de la stratégie globale d'appui aux missions comprenaient l'achèvement de diverses conceptions standard, notamment en vue de camps de 50, 200 et 1 000 personnes, d'une base logistique et d'une base aérienne.

28. Au chapitre II de son rapport [A/69/5 (Vol. II)], le Comité a constaté que des retards importants avaient été pris dans la planification et la mise en place de la réforme de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et s'agissant du projet relatif à l'acquisition de moyens logistiques, et qu'il restait un travail considérable à accomplir au cours des neuf derniers mois de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions pour intégrer le schéma d'organisation en modules dans les modes de fonctionnement habituels des opérations de maintien de la paix. Il a également relevé que les missions ne respectaient pas pleinement la politique du Département de l'appui aux missions relative à la gestion centralisée de leurs avoirs, en vertu de laquelle toutes les missions doivent obtenir l'aval du Centre de services mondial en vue de l'acquisition de biens durables d'une valeur égale ou supérieure à 1 500 dollars avant la sélection de toute source d'approvisionnement. Le Comité a recommandé notamment : que des mesures soient prises en vue d'établir dès que possible une stratégie, de grandes orientations et un plan de marche pour la réforme dans les meilleurs délais de la chaîne d'approvisionnement et d'assurer l'application de cette réforme à l'appui des opérations de maintien de la paix; que le plan d'action stratégique du projet d'organisation en modules soit arrêté et approuvé dans les meilleurs délais; que l'exécution du projet relatif aux moyens logistiques soit accélérée en vue de mettre en place des gammes de services ininterrompues sur le terrain et de faciliter l'installation rapide de camps organisés en modules; et qu'un mécanisme soit instauré pour contrôler le respect de la règle qui veut que les missions obtiennent l'agrément de la Base avant d'acquiescer des biens durables.

**Comme indiqué au paragraphe 12 ci-avant, le Comité consultatif compte que tout sera fait pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et que des détails sur les résultats effectifs et les objectifs à atteindre seront fournis dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.**

*Centre stratégique des opérations aériennes*

29. Le Secrétaire général indique que le Centre stratégique des opérations aériennes assurera le contrôle opérationnel des transports aériens stratégiques en coordonnant et en supervisant de façon centralisée les mouvements aériens effectués hors de la zone des missions et entre les missions, ainsi que l'analyse des taux d'utilisation et des coûts d'exploitation des aéronefs. Il envisage l'élaboration et la mise en service d'un outil d'analyse de la gestion de la flotte aérienne à l'échelle mondiale, afin d'optimiser l'efficacité opérationnelle et de prévoir la demande.

30. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a indiqué que le Groupe de la planification et de la coordination stratégiques du Centre, qui est chargé de trouver les moyens de faire des économies et d'obtenir des gains d'efficacité dans les activités relatives à l'affectation des appareils et à la planification et à la coordination des opérations aériennes stratégiques, sans compromettre la sécurité et les besoins opérationnels, n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs. Le Comité a recommandé que le Centre analyse en profondeur les coûts de fonctionnement de la flotte aérienne de l'ONU pour trouver des moyens de réaliser des gains d'efficacité (voir A/69/5 (Vol. II), chap. II, par. 183 à 195).

31. Ayant demandé des précisions sur les mesures qui ont été prises par le Secrétariat ou le seront afin d'améliorer la gestion de l'aviation, le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions avait introduit de nouvelles méthodes pour gérer l'acquisition et l'opération des moyens aériens de l'Organisation, notamment des accords passés avec des compagnies de transport aérien à la demande; le système de gestion des informations aériennes; et l'utilisation en 2014 d'un système d'appel d'offres pour les services de transport aérien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), sur la base des besoins logistiques (voir A/69/751/Rev.1, par. 110 à 116). En outre, en consultation avec le Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe, le Département a entrepris une évaluation des rôles et des activités respectifs de la Section du transport aérien de la Division de la logistique au Siège, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, en vue d'obtenir de nouvelles améliorations dans la gestion globale de l'aviation. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à faire un rapport exhaustif dans son prochain rapport de synthèse sur les résultats obtenus grâce à l'application des mesures précitées, ainsi que sur les conclusions résultant de l'évaluation susmentionnée.**

**Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

32. Le Secrétaire général fait remarquer que la restructuration de ce service commencée en 2014/15 se poursuivra en 2015/16 et formule plusieurs propositions

à cet égard : a) unifier les sections jumelles du Service à Brindisi et Valence pour ce qui est de l'appui aux liaisons par satellite, de l'appui au centre informatique, de l'appui aux réseaux et de l'appui aux infrastructures technologiques; b) créer une section de l'appui à distance au sein du Service; c) créer des fonctions intersectorielles pour assurer la sécurité informatique et la gestion des services; d) poursuivre le regroupement des systèmes d'information géospatiale au Centre de services mondial; e) transférer le poste de chef du Service à Valence (D-1); et f) mettre en place un cadre de coordination distinct aux fins de la prestation de services informatiques à des entités qui ne bénéficient pas d'un soutien du Département de l'appui aux missions. En outre, le Secrétaire général indique que la Base de soutien de Valence fonctionne au maximum de ses capacités, et qu'il a engagé des discussions avec le gouvernement du pays hôte pour étudier les possibilités de l'agrandir.

#### *Unification des sections jumelles*

33. le Secrétaire général propose d'unifier les sections jumelles du Service à Brindisi et à Valence pour ce qui est de l'appui au réseau, aux liaisons par satellite, au centre informatique et aux infrastructures technologiques. L'organigramme figurant à l'annexe II du projet de budget montre la structure du Service après unification. Par rapport à la configuration actuelle avec des sections jumelles dans les deux sites (voir A/68/727, annexe II), le tableau d'effectifs des sections unifiées serait modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'unification permettrait une réduction de 5 postes (1 P-4, 2 SM, 2 GN) sur un total de 50 postes (4 P-4, 2 P-3, 11 SM, 33 GN) soit 45 postes dans le cadre de l'actuelle configuration jumelle (3 P-4, 2 P-3, 9 SM, 31 GN), avec le transfert de 3 postes (1 P-4, 1 SM, 1 GN) à la Section de l'appui à distance et la suppression de deux postes (1 SM et 1 GN).

<i>Section</i>	<i>Structure jumelle – nombre de postes approuvés</i>	<i>Structure unifiée – nombre de postes proposés</i>
Appui au réseau	Brindisi : 6 (1 P-3, 2 SM, 3 GN) Valence : 3 (1 P-4, 1 SM, 1 GN)	8 (1 P-4, 1 P-3, 3 SM, 3 GN)
Appui technique aux liaisons par satellite	Brindisi : 6 (1 P-4, 2 SM, 3 GN) Valence : 6 (1 P-4, 1 SM, 4 GN)	11 (1 P-4, 3 SM, 7 GN)
Appui au centre informatique	Brindisi : 8 (1 P-3, 2 SM, 5 GN) Valence : 2 (1 SM, 1 GN)	8 (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 5 GN)
Appui aux infrastructures technologiques	Brindisi : 16 (1 SM, 15 GN) Valence 3 : (1 SM, 2 GN)	18 (2 SM, 16 GN)

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

34. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la formule proposée et recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général d'unification des sections jumelles du Service à Brindisi et Valence (appui aux réseaux, appui aux liaisons par satellite, appui au centre informatique et appui aux infrastructures technologiques). Ce faisant, le**

**Comité souligne néanmoins que l'unification des sections ne diminue en rien l'obligation du Secrétaire général de soumettre une proposition et d'obtenir l'approbation de l'Assemblée s'agissant du transfert de tout poste ou emploi de Brindisi à Valence et vice-versa, et insiste sur la nécessité de faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources au titre des voyages (voir par. 70 ci-dessous). Il est également d'avis que l'unification des sections devrait permettre de renforcer les capacités et d'optimiser davantage les opérations. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir une évaluation des nouvelles modalités dans son prochain projet de budget assortie de propositions pour rationaliser davantage la structure organisationnelle des sections unifiées en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité. Le Comité recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer d'indiquer la localisation des postes sur l'organigramme de la BSLB et de lui présenter dans les prochains projets de budget une ventilation des ressources et dépenses nécessaires pour Brindisi et Valence, l'objectif étant d'améliorer la transparence et de faciliter l'examen par l'Assemblée des propositions budgétaires et des rapports sur l'exécution du budget de la BSLB.**

*Section de l'appui à distance (missions)*

35. Le Secrétaire général fait observer que le Centre de services mondial fournit actuellement des services d'appui à distance à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et propose en outre de continuer à accroître la fourniture de services d'hébergement des TIC et l'appui technique à toutes les missions sur le terrain grâce à la création d'une section de l'appui à distance (missions) au sein du Service (A/69/733/Rev.1 par. 18 et 65 à 69). Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 18 du projet de budget et dans la liste des produits du Service, la Section de l'appui à distance fournira des services tels que l'hébergement de centres de données virtuelles, la surveillance des infrastructures, l'appui technique pour les serveurs, l'appui à distance pour les bureaux virtuels et les services mobiles à six missions de maintien de la paix. Le Secrétaire général propose de compléter les effectifs par 23 postes et emplois supplémentaires (3 P-4, 1 P-3, 5 SM, 14 GN) grâce au transfert de 3 postes et à la création de 20 postes de temporaire, dont 14 postes à l'appui de la MINUSMA et 6 à l'appui de la MINUSCA (ibid., par. 65 à 69). Le Secrétaire général précise que ces postes n'ont pas été inclus dans les projets de budget respectifs des missions.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif des titres ou fonctions par catégorie et classe et les 20 postes qu'il est proposé de créer pour la Section de l'appui aux missions à distance, lequel figure à l'annexe I au présent rapport. Le Comité a également demandé des explications supplémentaires pour les différents postes proposés (14 à l'appui de la MINUSMA et 6 pour la MINUSCA), étant donné que les deux missions sont comparables en termes de niveaux de financement et de personnel en uniforme et personnel civil. Il a été informé que la fourniture à la mission de services d'appui à distance était régie par des accords bilatéraux de prestation de services entre le Centre de services

mondial et les missions sur le terrain établis sur la base des besoins spécifiques des missions, tels qu'elles les ont définis. Étant donné que chaque mission détermine ses propres besoins, la nature et l'ampleur des services qui doivent être fournis varient d'une mission à l'autre. En ce qui concerne les arrangements avec les autres missions qui reçoivent des services d'appui à distance, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le financement d'un poste d'agent des services généraux et de trois vacataires a été apporté par la MANUL (voir aussi par. 22) et que les coûts afférents à l'un des vacataires ont été pris en charge par la MINURSO. En ce qui concerne les économies devant résulter de ces accords, le Comité consultatif a été informé que des synergies et des économies d'échelle pourraient être réalisées grâce à la fourniture de services d'appui à distance à partir de l'infrastructure centralisée dont dispose le Centre de services mondial.

37. Le Secrétaire général souligne que 14 postes sont actuellement financés par la MINUSMA et se trouvent dans le Centre de services mondial pour fournir des services d'appui à la Mission. Pour la MINUSCA, les six postes demandés pour l'exercice 2014/15 sont actuellement financés sur les ressources du Centre. Aux paragraphes 66 et 69 du projet de budget, le Secrétaire général indique également qu'à la suite des recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le budget de l'Organisation des Nations Unies multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali pour l'exercice 2013/14 (A/68/653), les postes proposés à l'appui de la MINUSMA et de la MINUSCA n'ont pas été pris en compte dans les budgets de ces deux missions pour l'exercice 2015/16. Le Comité rappelle que dans ce rapport, il a souligné que les ressources devant financer des postes destinés au Siège pour appuyer des opérations de maintien de la paix devraient seulement être demandées au titre du compte d'appui et qu'elles ne devraient pas être inscrites au budget des missions. Dans le cas présent toutefois, les postes proposés ne sont pas destinés à des fonctions d'appui du Siège, mais doivent fournir un appui opérationnel direct à une mission donnée.

**38. De l'avis du Comité consultatif, la création de postes au Centre de services mondial à l'appui de telle ou telle mission n'est pas compatible avec le concept de centre de services qui, par définition, et comme l'a indiqué le Secrétaire général dans ses propositions initiales pour la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/64/633, par. 22 et 79), a pour but de renforcer les capacités et de fournir des services centralisés et normalisés à un grand nombre de clients, afin de réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle. Tout en étant conscient du fait que les dispositions actuelles ont permis de fournir rapidement des moyens informatiques à la MINUSCA et à la MINUSMA pendant la phase de démarrage, le Comité est d'avis que le modèle de prestation de services dans le cadre duquel les services d'appui sont fournis à des clients spécifiques par du personnel spécialisé à partir de centres de services communs n'est peut-être ni le meilleur ni applicable à l'ensemble de l'Organisation sur le long terme.**

39. Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation approfondie et à une analyse coûts-avantages de l'expérience récente en ce qui concerne la fourniture d'une infrastructure informatique et de services techniques à la MINUSCA et à la MINUSMA et, si nécessaire, d'effectuer une étude de rentabilisation pour la fourniture de services informatiques et d'un appui technique à distance à toutes les missions à partir du Centre mondial de services pour examen et approbation par l'Assemblée

générale avant d'envisager l'application de cette solution à d'autres missions. L'étude de rentabilisation devrait également comprendre des informations détaillées sur les ressources, en termes de personnel, d'infrastructure, d'équipement et de frais de fonctionnement qui devraient être dégagées dans les missions du fait de la fourniture de services d'appui aux infrastructures technologiques et technique à distance à partir du Centre de services mondial (voir également, par. 23 à 25).

40. En vue d'assurer la continuité de la fourniture de services d'appui technologique, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général de créer 20 emplois de temporaire à l'appui de la MINUSMA et de la MINUSCA en 2015/16. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport des propositions en faveur d'une solution durable au problème de la fourniture de services d'appui aux infrastructures technologiques et d'appui technique aux deux missions et d'apporter des précisions supplémentaires s'agissant des différentes questions évoquées ci-dessus. Le Comité consultatif insiste également sur la nécessité de veiller à ce que toutes les propositions présentées soient cohérentes avec les prochains rapports du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée et la mise en œuvre de la stratégie informatique de l'ONU (voir également A/69/839 et A/69/874).

#### *Sécurité informatique et gestion des services*

41. Le Secrétaire général propose de créer une fonction de gestion de l'ensemble des opérations d'appui à Valence pour mettre en place un cadre de gestion des services et de la sécurité informatiques qui permettra de normaliser et d'unifier la gestion des processus d'un groupe fonctionnel à l'autre et de couvrir l'ensemble du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi et à Valence. À cette fin, il propose de reclasser de P-4 à P-5 le poste de responsable de la sécurité informatique à Valence, et d'en faire un poste de responsable de la gestion des services et de la sécurité informatique. Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 403 à 418 du chapitre II de son rapport [A/69/5, Vol. II], le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'aucune politique de sécurité informatique n'avait été formellement mise en place par l'une ou l'autre des six missions dont les comptes ont été vérifiés et a également constaté un certain nombre de faiblesses dans le domaine de la sécurité informatique, notamment l'absence de classement systématique des ressources informatiques et télématiques en fonction de la sensibilité et de l'importance; de programme de sensibilisation à la sécurité informatique adapté; de véritable programme de gestion des incidents en matière de sécurité informatique; de procédures permettant de faire face aux cybermenaces; de véritables programmes d'évaluation des vulnérabilités; et de véritables politiques de cessions et de réforme des biens informatiques conformément aux règles applicables en matière de sécurité informatique. Le Comité se penche sur cette question de façon plus approfondie dans son rapport qui concerne les opérations de maintien de la paix en général.

42. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 67/254 A, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de poursuivre à titre prioritaire l'application de son plan d'action pour renforcer la sécurité informatique

comme précisé dans son rapport (A/67/651/Add.1)<sup>2</sup>, de veiller à ce que soient adoptés, sans plus tarder, la directive de sécurité informatique et les documents directifs connexes de façon à assurer la transparence à tous les niveaux de l'Organisation, et de prendre d'urgence des mesures pour lever les éventuels obstacles empêchant l'application effective du plan d'action ou la promulgation et la mise en œuvre des politiques concernant la sécurité informatique au sein du Secrétariat. Le Comité réitère également sa recommandation que l'Assemblée générale a fait sienne dans sa résolution 68/247 A, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de garantir l'adoption d'une approche institutionnelle commune de la sécurité des systèmes informatiques dans l'ensemble du Secrétariat fondée sur des règles et outils communs garantissant que les questions de sécurité informatique sont traitées de la manière la plus économique et la plus efficace possible et en évitant les initiatives redondantes et les doubles dépenses (A/68/7/Add.11, par. 15).

**43. Le Comité consultatif ne doute pas qu'un ensemble commun de mesures de sécurité informatique et d'outils sont mis en place dans tout le Secrétariat comme prescrit par l'Assemblée générale. Il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui faire rapport sur le cadre de gestion des services et de la sécurité informatiques dans son prochain rapport d'ensemble, y compris en apportant des informations détaillées sur sa conformité avec la politique de sécurité informatique de l'Organisation des Nations Unies et sur les outils mis en place par le Bureau des technologies de l'information et des Communications.**

*Centre du système d'information géographique*

44. Le Secrétaire général fait savoir qu'il poursuivra la mise en œuvre du plan de deux ans approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/284 en vue de centraliser et de consolider les services d'information géospatiale. Il précise que la charge de travail et la complexité du Centre devraient augmenter sensiblement étant donné qu'il sera nécessaire de fournir des services aux missions n'ayant pas de capacités géospatiales (20 missions/bureaux de secteur) ou ayant des capacités géospatiales limitées (7 missions). En outre, il s'attend à ce que le nombre d'applications géospatiales augmente de 150 %, et estime qu'environ 80 % de la gestion des systèmes géospatiaux, qui est actuellement effectuée sur le terrain, sera réalisée à distance par le Centre. Le Secrétaire général propose la création de 6 emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-2 et 4 GN) pour le Centre du système d'information géographique (voir A/69/733/Rev.1, par. 19 à 21, et 70 et 71). Aux paragraphes 123 et 124 de son rapport qui concerne les opérations de maintien de la paix en général (A/69/751/Rev.1), le Secrétaire général indique que, suite à la création des 6 postes à la BSLB, 19 postes et emplois seront supprimés dans les missions, comme suit : quatre postes (1 P-3, 1 P-2 et 2 SM) et 2 emplois de temporaire (VNU) à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

<sup>2</sup> Le Plan d'action a été élaboré par le Bureau des technologies de l'information et des communications afin de donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651), dans lequel le Comité s'est déclaré particulièrement préoccupé par les lacunes au niveau de la sécurité informatique et a constaté l'absence de politique officielle en la matière appliquée par toute l'administration ainsi que de dispositifs de sécurité harmonisés au Secrétariat (voir également A/67/770).

(MINUAD); 3 postes (VNU) à la MONUSCO; 4 postes (VNU) à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); 2 postes (1 VNU, 1 GN) à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI); 1 poste (SM) à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); 1 poste (GN) au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA); et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

45. À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'au moment de son examen des propositions budgétaires de la MINUSCA pour l'exercice 2014/15, il avait été informé que la BSLB n'avait pas fourni en temps voulu l'appui au système d'information géographique, ce qui avait entraîné une augmentation des dépenses pour fournir l'appui nécessaire à la Mission à Bangui (voir A/69/641 par. 47).

**46. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui rendre compte en détail dans son prochain rapport d'étape des efforts de restructuration, y compris des informations sur les clients du Service, et de tous les produits géospatiaux ainsi que du montant total des ressources et dépenses consacrées aux services d'information géospatiale (notamment nombre des effectifs, des membres du personnel contractuel, des systèmes informatiques, des serveurs et des services d'assistance) au Siège, au Centre de services mondial, au Centre de services régional et dans chaque mission au début et à la fin du processus de restructuration. Le Secrétaire général devrait également être prié de procéder à une enquête de satisfaction et d'inclure les résultats de cette enquête dans son prochain projet de budget (voir par. 13 ci-dessus).**

47. À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 150 de son rapport sur les questions transversales concernant le financement des opérations de maintien de la paix (A/67/780, par. 150), il a indiqué qu'il avait été informé qu'un total de 161 postes et emplois avaient été réservés à des fonctions d'information géographique à la BSLB et dans les missions, donnant une indication de la situation avant le début du plan de restructuration de deux ans<sup>3</sup>. **Le Comité consultatif est d'avis que la centralisation et la consolidation des besoins en termes d'infrastructure et d'effectifs nécessaires pour la fourniture de services d'information géographique, de systèmes et de ressources connexes aux opérations de maintien de la paix devraient permettre une rationalisation substantielle des ressources consacrées aux systèmes d'information géospatiale, et il espère que le Secrétaire général poursuivra son action à cet effet. Le Comité insiste en particulier sur le fait qu'il compte que l'initiative de centralisation en cours permettra de réduire notablement les ressources consacrées aux systèmes d'information géographique dans les missions.**

*Transfert du poste de chef de Service au centre de Valence*

48. Le Secrétaire général demande à nouveau le transfert du poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (D-1) de Brindisi à Valence. Il souligne la nécessité pour un poste de haut niveau de

<sup>3</sup> Le Secrétaire général donne de plus amples informations sur le plan de restructuration et de consolidation des services d'information géospatiale (voir A/69/751/Rev.1). Le Comité consultatif examine plus avant cette question dans son rapport sur les questions transversales concernant le financement des opérations de maintien de la paix.

fournir le niveau requis de compétences et d'expérience et d'être situé à Valence pour superviser et gérer au quotidien les fonctions du centre de Valence et compléter l'équipe de direction en place à Brindisi, dont le Directeur de la BSLB (D-2). Il indique en outre qu'en sus de l'exécution de fonctions de gestion informatiques de base, le chef du Service se verrait également confier le rôle de responsable des lieux à Valence, conformément aux dispositions de l'accord de siège entre l'Organisation des Nations Unies et l'Espagne et serait chargé de toutes les fonctions de représentation auprès du Gouvernement hôte, ainsi que du programme de sensibilisation visant à mieux faire connaître le rôle joué par le centre de Valence à la communauté locale. Le titulaire ferait également fonction de coordonnateur de la sécurité pour le secteur et assurerait la liaison avec le responsable désigné en Espagne (Secrétaire général adjoint). En outre, il est nécessaire d'assurer la coordination à Valence compte tenu du déploiement dans les locaux du pôle informatique qui héberge les progiciels de gestion intégrés des Nations Unies, y compris Umoja, ainsi que de la présence des directeurs de programme des deux principaux prestataires de services informatiques du Centre de services mondial (le Centre international de calcul et l'UNOPS).

49. Le Secrétaire général souligne que les installations de Brindisi et de Valence fonctionnent comme des centres de technologie jumeaux, selon des modalités de traitement parallèle et de répartition de la charge de travail. Le Comité consultatif a été informé que les centres de données des deux sites avaient des fonctions similaires et étaient techniquement identiques de façon à garantir la résilience. Les deux centres de données sont restés pleinement opérationnels à tout moment et ont été configurés de manière à fonctionner ensemble, les transactions des utilisateurs et autres opérations informatiques étant distribuées à l'un ou à l'autre de façon interchangeable, compte tenu du volume de trafic du réseau et de la vitesse de traitement. Dans des conditions normales de fonctionnement, chaque centre de données peut exécuter environ 50 % de la charge de travail. Toutefois, au cas où l'un des centres de données ne serait pas disponible en raison d'une défaillance du système, d'une catastrophe, d'une urgence ou d'opérations prévues de maintenance, toutes les transactions seraient automatiquement et sans heurt dirigées vers le centre de données actif qui absorberait 100 % de la charge de travail sans interruption des services. Le Comité a été informé que, compte tenu des derniers progrès technologiques et de la configuration actuelle, d'un point de vue informatique il n'y a pas de site primaire ou secondaire, mais plutôt deux sites miroirs à Brindisi et à Valence, et l'appellation « secondaire » n'était plus pertinente ni applicable.

50. Le Comité consultatif rappelle qu'il n'a pas soutenu la proposition précédemment formulée par le Secrétaire général, car il avait alors estimé que l'installation à Valence de la direction du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications n'était pas cohérente avec le statut qui avait été conféré au centre de Valence (centre de communications secondaire actif servant également de structure d'hébergement de données et d'applications communes à l'ensemble de l'Organisation) (voir A/68/782/Add.8, par. 16 à 20). **À la lumière des données actualisées qui ont été fournies (voir par. 49), le Comité consultatif juge que le centre de Valence n'est plus un centre de communications secondaire actif étant donné que le pôle informatique de Valence et les sections informatiques sont les mêmes que celles de Brindisi. Par conséquent, il ne s'oppose pas au transfert de Brindisi à Valence du poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des**

**télécommunications. Le Comité réitère ses recommandations énoncées ci-dessus en ce qui concerne la nécessité de faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources allouées aux voyages ainsi que l'obligation de demander l'autorisation de l'Assemblée générale pour le transfert de postes entre Brindisi et Valence et vice-versa (voir par. 34).**

*Mise en place d'un cadre de coordination pour la fourniture de services informatiques à des entités extérieures*

51. Le Secrétaire général déclare qu'il se propose de créer un poste de coordonnateur de classe P-5 financé par des ressources extrabudgétaires pour : a) gérer la prestation de services informatiques à des entités qui ne bénéficient pas du soutien du Département de l'appui aux missions; b) veiller à la transparence en ce qui concerne le recouvrement des coûts et les ressources utilisées pour fournir ces services; et c) gérer et superviser les échanges avec ces entités extérieures (A/69/733/Rev.1, par. 23). **Étant donné le grand nombre d'entités qui bénéficient des services de la Base de soutien logistique (ibid., par. 37 et 38; voir aussi par. 53 ci-dessous), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir dans ses prochains rapports sur l'exécution du budget et projets de budget pour la BSLB, à titre d'information, une synthèse des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la Base, des ressources utilisées (y compris en termes de personnel), ainsi que des services fournis à des entités extérieures.**

*Renforcement de la capacité actuelle du centre de Valence*

52. Au paragraphe 24 du projet de budget, le Secrétaire général indique que la Base de soutien de Valence fonctionne au maximum de ses capacités, et qu'il a engagé des discussions avec le Gouvernement du pays hôte pour étudier les possibilités de l'agrandir. En réponse à ses demandes d'éclaircissements sur un certain nombre de questions concernant la proposition, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

- La proposition se justifie par le potentiel de croissance des installations de Valence et de Brindisi, suite à l'initiative entreprise pour centraliser les capacités informatiques, ainsi que par la possible augmentation future des services d'appui à distance pour les missions qui pourraient être fournis à partir du Centre mondial de services. Sur la base d'initiatives pilotes menées par la MINUSMA et la MINUSCA, le Secrétariat a estimé que le modèle de services d'appui à distance pour les missions était viable;
- Le Secrétariat ne prévoit pas de transférer d'activité quelle qu'elle soit de Brindisi à Valence, ou d'utiliser le centre de Valence à d'autres fins que la fourniture de services informatiques;
- L'entretien et le fonctionnement du centre de Valence sont entièrement externalisés avec des contrats de prestation de services dans les domaines suivants : sécurité (313 200 euros par an); frais de nettoyage (54 000 euros par an); jardinage (25 000 euros par an); et gestion des installations (37 776 euros par an);
- Le centre pourrait fournir des espaces de bureaux pour 262 personnes, dont 10 postes de travail disponibles. Actuellement, un total de 281 personnes

(33 membres du personnel du Secrétariat, 110 de l'UNOPS, 88 du Centre international de calcul et 50 prestataires de services) ont été enregistrés à la Base de Valence, y compris des prestataires de services et des agents du Centre de contrôle du réseau qui ne nécessitent pas d'espaces de travail. Trente-sept membres du personnel sur 281 ont été accueillis sur la base du recouvrement des coûts dont du personnel du Centre international de calcul fournissant des services communs aux entités autres que le Département de l'appui aux missions (voir par. A/69/733/Rev.1, par. 38)<sup>4</sup>;

- Le taux de recouvrement des coûts appliqué était basé sur la répartition de l'ensemble des coûts des opérations de maintien de la paix et des dépenses d'appui par rapport au nombre total de membres du personnel utilisant cette installation. Le taux avait été établi en concertation avec le Bureau du Contrôleur et faisait l'objet d'un examen annuel;
- Le Centre International de calcul de l'Organisation des Nations Unies avait indiqué qu'il pourrait redéployer 50 membres du personnel supplémentaires pour apporter un appui aux entités autres que le Département de l'appui aux missions (sur la base du recouvrement des coûts), à condition que le centre de Valence dispose des capacités nécessaires.

53. Le Comité consultatif a également reçu le tableau ci-après indiquant le nombre total de membres du personnel se trouvant à Brindisi et à Valence, ventilé en fonction du personnel du Secrétariat, du Centre international de calcul, de l'UNOPS et des prestataires de services extérieurs.

	<i>Nombre de membres du personnel</i>		
	<i>Brindisi</i>	<i>Valence</i>	<b>Total</b>
Secrétariat	423	33	<b>456</b>
UNOPS	25	110	<b>135</b>
Centre international de calcul	49	88	<b>137</b>
Sous-traitants et consultants	102	50	<b>152</b>
<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>281</b>	<b>880</b>

**54. De l'avis du Comité consultatif, les réponses apportées à ses questions initiales soulèvent d'autres interrogations concernant l'approche proposée par le Secrétaire général. Le Comité ne comprend pas bien pourquoi l'Organisation des Nations Unies voudrait accroître la capacité du centre de Valence étant**

<sup>4</sup> Comme indiqué au paragraphe 38 du projet de budget, le Centre de services mondial continue de fournir des services de télécommunications au Tribunal pénal international pour le Rwanda, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal spécial pour le Liban, à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et à la Cour pénale internationale, ainsi qu'aux bureaux hors Siège (Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne) et à divers organismes, fonds, programmes et entités des Nations Unies, à savoir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial, la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Corps commun d'inspection et la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala).

donné que seuls 33 des 262 postes de travail sont occupés par du personnel du Secrétariat. Le Comité estime, au cas où une plus grande capacité serait nécessaire, que la priorité devrait être donnée au personnel du Secrétariat plutôt qu'au personnel contractuel, pour ce qui est de ce centre. En outre, il pense qu'à ce stade, la nécessité éventuelle d'élargir à toutes les missions la prestation de services d'appui à distance depuis Valence demeure hypothétique étant donné, entre autres, que : a) la proposition de dispositif modèle de prestation de services centralisée pour l'Organisation des Nations Unies doit encore être présentée à l'Assemblée générale pour examen; b) l'analyse coûts-avantages ou l'évaluation des améliorations de la qualité, du respect des délais et du rapport coût-efficacité de la fourniture de services d'appui aux missions à distance depuis Valence n'a pas encore été réalisée; et c) la proposition tendant à élargir à toutes les missions la prestation d'un appui à distance, depuis Valence, n'a pas été élaborée et présentée à l'Assemblée générale pour examen. Compte tenu de ce qui précède, le Comité ne voit aucune nécessité, à ce stade, pour le Secrétaire général de poursuivre l'étude des options envisageables pour accroître la capacité actuelle du centre de Valence.

55. En raison du nombre important d'effectifs accueillis, autres que le personnel du Secrétariat, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget et projets de budget de la BSLB, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ventilées par département/bureau/mission pour le personnel du Secrétariat ou par entité affiliée/organisation pour les autres catégories de personnel, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et de recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Désignation du centre de Valence*

56. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/262 relative aux technologies de l'information et des communications, l'Assemblée générale a approuvé la proposition faite par le Secrétaire général, d'installer à Valence, un centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de ne pas donner suite, à ce stade, au projet consistant à installer des ordinateurs et du matériel de stockage de données servant à assurer le fonctionnement du dispositif de continuité des opérations et des grandes applications du Secrétariat. Par la suite, dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à mettre en place deux centres informatiques, l'un à la BSLB et l'autre au centre de communications secondaire de Valence pour pouvoir héberger toutes les grandes applications telles qu'Umoja, Inspira et d'autres systèmes devant être utilisés par l'ensemble du Secrétariat, sur la base des propositions figurant dans son rapport sur les initiatives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94).

57. Dans ses rapports sur la stratégie globale d'appui aux missions, le Secrétaire général a fait référence au centre de Valence sous différentes appellations, notamment Base d'appui des Nations Unies à Valence. Le Comité consultatif estime que cette désignation ne rend pas exactement compte des fonctions de ce centre qui sont exclusivement axées sur l'informatique et les communications. Dans le projet

de budget de la BSLB, le Secrétaire général fait référence aux deux bases informatiques de Brindisi et de Valence comme des « centres jumeaux de technologie », ce qui semble rendre plus exactement compte de leurs fonctions. **Le Comité consultatif continue de penser qu'il faut désigner le centre de manière cohérente dans tous les documents soumis à l'Assemblée générale pour examen. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, des propositions de désignation officielle du centre de Valence, rendant compte de ses fonctions dans le domaine de l'informatique et des communications.**

## B. Ressources nécessaires

58. Le montant brut du projet de budget de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 71 696 000 dollars (montant net : 65 324 300 dollars), soit une augmentation de 1 204 000 dollars en chiffres bruts (1,9 %) par rapport au crédit ouvert en 2014/15, qui s'établissait à 70 338 600 dollars. Ce budget couvre le déploiement de 125 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 292 agents recrutés sur le plan national et de 39 agents recrutés pour occuper des emplois de temporaire inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### 1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	127	125	(2)
Personnel recruté sur le plan national	284	292	8
Emplois de temporaire <sup>b</sup>	13	39	26

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

59. Le montant prévu au titre du personnel civil pour l'exercice 2015/16 s'élève à 43 884 600 dollars, soit une diminution de 911 400 dollars (2 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2014/15 (44 796 000 dollars). Cette diminution correspond à l'effet net tant de l'augmentation que de la diminution des crédits demandés au titre du personnel civil par rapport à l'exercice en cours. Il est proposé de réduire les dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (2 145 500 dollars, soit 9,6 %), principalement en raison d'une baisse de 23 % de l'indice d'ajustement; b) du personnel recruté sur le plan national (1 302 400 dollars, soit 6,1 %), en raison de l'application d'un taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis plus élevé (base : dernier taux de change enregistré au moment de l'établissement du budget), cette réduction étant partiellement contrebalancée par la création proposée de huit postes soumis à recrutement national. La diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur les plans international et national est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (2 536 500 dollars, soit 217 %) en vue de l'augmentation nette de 26 emplois de temporaire, qui est en partie compensée par une réduction de 23 points du

coefficient d'ajustement à compter de janvier 2015 et par l'application d'un taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis plus élevé (base : dernier taux de change enregistré au moment de l'établissement du budget).

60. On trouvera des informations sur les taux de vacance de postes retenus pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 aux paragraphes 76 et 77 du projet de budget. Le projet de budget pour 2015/16 prévoit un taux de vacance de 9 % pour les postes soumis à recrutement international (unités hébergées non comprises) et de 4 % pour les postes soumis à recrutement national, contre 12 % et 6 %, respectivement, pour l'exercice en cours. En ce qui concerne les emplois de temporaire, le projet de budget pour l'exercice 2015/16 prévoit un taux de vacance de 9 % pour les emplois soumis à recrutement international, contre 30 % pour l'exercice 2014/15, et un taux de 33,3 % pour les emplois soumis à recrutement national, contre 30 % pour l'exercice en cours. S'agissant des unités hébergées, le taux de vacance proposé pour le personnel recruté sur le plan international reste inchangé (15 %), et il est proposé de ramener de 6 % à 0 % le taux de vacance applicable au personnel recruté sur le plan national. Le Secrétaire général précise que les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2015/16 ont été établis sur la base des données et tendances en matière de taux effectifs d'occupation des postes les plus récentes disponibles au moment de l'établissement du budget.

61. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui indique les taux de vacance applicables à la Base pour les postes et emplois de temporaire, à savoir : a) les taux effectifs de l'exercice 2013/14; b) pour l'exercice 2014/15, les taux budgétisés, les taux effectifs au 31 janvier 2015 et les taux moyens effectifs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 janvier 2015; c) les taux proposés pour l'exercice 2015/16.

(En pourcentage)

**BSLB (unités hébergées non comprises)**

Catégorie	2013/14		2014/15		2015/16	
	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif au 31 janvier 2015	Taux moyen effectif pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 31 janvier 2015	Montant proposé	Effectif proposé
Personnel recruté sur le plan international	9,5	12,0	8,3	9,5	9,0	82
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,0	6,0	4,3	3,9	4,0	287
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	–	30,0	60,0	80,0	9,0	17
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	33,3	30,0	50,0	50,0	33,0	22

## Unités hébergées

Catégorie	2013/14		2014/15		2015/16	
	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif au 31 janvier 2015	Taux moyen effectif pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 31 janvier 2015	Montant proposé	Effectif proposé
Personnel recruté sur le plan international	17,4	15,0	18,6	16,3	15,0	43
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	6,0	–	–	–	5

62. Le Comité consultatif estime que les taux de vacance de postes budgétisés devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux prévus au budget diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande l'application, pour la BSLB (unités hébergées non comprises), d'un taux de vacance de 60 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan international, de 50 % pour le personnel temporaire des services généraux recruté sur le plan national et de 5 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan national, compte tenu de la création proposée de huit postes soumis à recrutement national. Le Comité recommande également l'application d'un taux de vacance de 17 % pour les postes des unités hébergées soumis à recrutement international. Les dépenses opérationnelles connexes devront être ajustées en conséquence.

## Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

63. Le Secrétaire général propose une augmentation nette de 32 postes et emplois de temporaire, qui découle de l'augmentation nette de 26 emplois de temporaire et de 8 postes d'agent des services généraux et de la réduction de 2 postes d'agent recruté sur le plan international. Cette augmentation est le résultat de l'effet conjugué des propositions du Secrétaire général concernant les effectifs, à savoir : a) la création de 32 emplois de temporaire supplémentaires; b) la transformation de 6 emplois de temporaire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; c) la création de 2 postes (1 P-4 et 1 GN); d) la suppression de 2 postes (1 SM et 1 GN); e) la transformation de 1 poste P-2 en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En outre, il est proposé de reclasser un poste de P-4 à P-5. Les modifications du tableau d'effectifs sont récapitulées dans l'annexe II au présent rapport. **Sauf indication contraire ci-après, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général.**

## Nouveaux postes et emplois de temporaire

*Groupe de la vérification des références (Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions)*

64. Pour le Groupe de la vérification des références du Groupe du Conseil central de contrôle (voir A/69/733/Rev.1, par. 44 à 48), le Secrétaire général propose : a) la transformation de six emplois de temporaire existants en postes d'agent des services

généraux recruté sur le plan national, en raison du caractère permanent des fonctions de vérification des références; b) la création de quatre emplois de temporaire supplémentaires (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin de renforcer les capacités disponibles pour traiter quelque 5 000 dossiers en souffrance avant la mise en œuvre du programme de mobilité à l'échelle mondiale. Le Secrétaire général indique que les titulaires des six emplois de temporaire existants ne sont pas en mesure de mener cette tâche à bien, étant donné qu'ils doivent déjà traiter quelque 1 250 dossiers par an. Ayant demandé des précisions au sujet des effectifs supplémentaires nécessaires pour assurer le traitement des 5 000 dossiers en souffrance et des 1 250 dossiers annuels, le Comité consultatif a été informé que les dossiers en souffrance visaient la transformation d'emplois de temporaire existants en postes, et que leur traitement nécessitait donc moins de temps et d'efforts que la vérification des références des candidats de l'extérieur. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts en vue d'accélérer le processus de vérification des références et considère que les six agents existants sont à même de traiter certains des dossiers en souffrance. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de deux emplois de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) supplémentaires, au lieu des quatre emplois proposés, pour résorber l'arriéré de dossiers devant faire l'objet d'une vérification. Les dépenses opérationnelles relatives aux postes devront être ajustées en conséquence.**

*Centre des services d'information géospatiale*

65. Le Secrétaire général propose la création de six emplois de temporaire supplémentaires (1 P-4, 1 P-2 et 4 GN) pour le Centre des services d'information géospatiale (voir A/69/733/Rev.1, par. 19 à 21 et 70 et 71). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/284, l'Assemblée générale a approuvé la création de sept emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-3, 2 P-2, 1 SM et 2 GN) au Centre, ce qui en a doublé les effectifs, lesquels comptent désormais 14 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 2 SM et 6 GN). **Compte tenu des capacités existantes du Centre des services d'information géospatiale et du fait que celui-ci a été récemment doté de sept emplois de temporaire supplémentaires, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de quatre emplois de temporaire (1 P-2 et 3 GN) sur les six qu'il est proposé de créer. Le Comité n'est pas favorable à la création d'un emploi de temporaire P-4 et d'un emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les dépenses opérationnelles relatives aux postes devront être ajustées en conséquence.** Le Comité a formulé des observations plus détaillées sur la restructuration des services d'information géospatiale dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839).

## 2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
25 542 600	27 811 400	2 268 800

66. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établit à 27 811 400 dollars, soit une augmentation de 2 268 800 dollars (8,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Cette augmentation nette s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des voyages (230 000 dollars, soit 23 %), des installations et infrastructures (1 037 800 dollars, soit 14,4 %), des transports terrestres (492 100 dollars, soit 86,3 %) et des fournitures, services et matériel divers (596 400 dollars, soit 64,4 %). Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, les variations enregistrées aux rubriques Communications et Informatique s'expliquent principalement par le fait que certains biens – commutateurs de réseau, routeurs et pièces de rechange connexes, notamment – qui étaient auparavant inscrits au budget à la rubrique Informatique le sont désormais à la rubrique Communications, conformément au nouveau plan comptable. De même, les dépenses liées aux services de formateurs apparaissent désormais à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. **Sauf indication contraire ci-après, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.**

#### *Répartition des dépenses*

67. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations en ce qui concerne les dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, notamment le coût des applications développées par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service dans les missions et les besoins supplémentaires découlant de l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement. **Le Comité consultatif ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à faire supporter aux missions l'intégralité de ces dépenses et recommande à l'Assemblée générale de réduire le montant des ressources demandées à ce titre aux différentes missions.** Le tableau pertinent dudit rapport récapitule les réductions recommandées par le Comité, par mission. **En ce qui concerne la BSLB, l'application de cette recommandation se traduirait par une réduction de 12 478 dollars du montant demandé au titre de l'informatique, une réduction de 11 200 dollars du montant demandé au titre des services de consultants et une réduction de 16 800 dollars du montant demandé au titre des voyages.**

#### *Voyages*

68. Un montant total de 1 230 000 dollars est proposé au titre des voyages pour l'exercice 2015/16, ce qui représente une augmentation de 230 000 dollars (23 %) par rapport à l'exercice en cours. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 230 voyages étaient prévus pour l'exercice 2015/16, dont 86 à l'intérieur de la zone de mission et 144 en dehors de cette zone. Le Comité consultatif rappelle que 58 voyages à l'intérieur de la zone de mission étaient prévus pour l'exercice 2014/15, et que 37 de ces voyages ont été entrepris au cours de l'exercice 2012/13 (voir A/68/782/Add.8, par. 37). **Le Comité consultatif a des informations supplémentaires sur les voyages prévus, notamment des précisions sur l'objectif des voyages ainsi que les lieux d'origine et de destination, qui montraient, selon lui, qu'il était possible de combiner certains voyages et d'optimiser plus avant l'utilisation des ressources destinées aux**

**voyages. Le Comité estime en outre que des efforts supplémentaires pourraient être faits pour recourir à d'autres méthodes de communication, telles que la visioconférence.** Par exemple, il a été informé, comme suite à ses questions, que le nombre de visioconférences que le Groupe de la gestion des marchés prévoyait de tenir au cours de l'exercice 2015/16 était inférieur à celui de l'exercice précédent car le Groupe recourait également à d'autres outils pour communiquer avec les missions, tels que les réseaux de praticiens et le courrier électronique.

69. Le Comité consultatif a également été informé que l'augmentation proposée des crédits demandés au titre des voyages (A/69/733/Rev.1 par. 86) devait financer des voyages supplémentaires effectués à l'intérieur de la zone de mission aux fins des activités de coordination rendues nécessaires par la fusion du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de Brindisi et son homologue de Valence (ibid., par. 14 et 57; voir aussi par. 33 ci-dessus). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'accroître le nombre des voyages pour assurer cette coordination. Le Comité insiste sur le fait qu'il importe de limiter au maximum les voyages entre les deux sites et de veiller à ce que les ressources allouées aux voyages soient utilisées avec prudence, après avoir accordé toute l'attention voulue aux autres moyens de communication disponibles et en combinant les voyages chaque fois que cela est possible.** Le Comité a également été informé, comme suite à ses questions, que le montant des crédits demandés pour 2015/16 au titre des voyages liés à la formation devrait être porté de 328 200 dollars pour l'exercice en cours à 391 000 dollars pour l'exercice 2015/16, soit une augmentation de 62 800 dollars (19,1 %) (voir aussi par. 70 ci-dessous).

70. **Le Comité consultatif est préoccupé par cette tendance à la hausse du nombre des voyages et par l'augmentation des ressources prévues à cette rubrique. Il s'attendait à une diminution tant de la fréquence que du coût des voyages, compte tenu de l'accroissement du nombre d'installations de visioconférence et d'autres moyens de communication disponibles et des gains d'efficacité attendus de l'application des mesures relatives aux voyages adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/268 et 67/254 A.** À cet égard, le Comité rappelle que durant son examen du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/69/787), il a été informé que le prix moyen des billets au Siège avait diminué de 8,9 % entre 2013 et 2014. **Le Comité consultatif estime que des efforts devraient être faits pour réduire les crédits demandés au titre des voyages et recommande à l'Assemblée générale de diminuer de 10 % les dépenses prévues au titre des voyages, en sus de la réduction recommandée au paragraphe 67 ci-dessus.**

#### *Communications*

71. Un montant total de 8 095 600 dollars est proposé au titre des communications pour l'exercice 2015/16, ce qui représente une augmentation de 1 081 400 dollars (15,4 %) par rapport à l'exercice en cours. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, cette augmentation s'explique en partie par le changement de rubrique de certaines dépenses, conformément au nouveau plan comptable (voir aussi A/69/733/Rev.1, par. 89). Le Comité consultatif note que le montant des dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice 2013/14 s'est élevé à 4 851 800 dollars, contre un montant alloué de 6 834 800 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 29 %. Il a été informé, comme suite à ses questions, que

pour l'exercice en cours, les dépenses effectives enregistrées à cette rubrique se montaient à 2 217 800 dollars au 31 janvier 2015, contre un montant alloué de 7 014 200 dollars, et qu'on prévoyait un solde inutilisé d'un montant de 2 372 200 dollars (33,8 %) à la fin de l'exercice. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de réduire de 10 % le montant des ressources proposées au titre des communications pour l'exercice 2015/16.**

*Consultants et fournitures, services et matériel divers*

72. Le tableau figurant au paragraphe 78 du projet de budget indique que le montant total des ressources demandées pour la formation en 2015/16 s'élève à 1 028 000 dollars (dont 133 000 dollars au titre des formateurs, 391 000 dollars au titre des voyages liés à la formation (voir par. 69 ci-dessus) et 504 000 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers pour les honoraires, les fournitures et les services), contre 835 000 dollars pour l'exercice 2014/15. Le tableau figurant au paragraphe 79 du projet de budget fait apparaître une forte augmentation du nombre de participants aux programmes de formation interne, celui-ci étant passé de 84 en 2013/14 à 201 en 2014/15 et devant atteindre 1 019 en 2015/16.

73. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, certaines dépenses qui étaient inscrites à la rubrique Consultants avant l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public sont désormais classées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers dans le nouveau plan comptable, de sorte qu'il est difficile de comparer l'évolution des crédits demandés et des dépenses effectives au titre de ces deux catégories de dépenses entre l'exercice considéré et les exercices précédents. Afin de faciliter son examen, le Comité consultatif a examiné le montant total des ressources prévues au titre des consultants et des fournitures, services et matériel divers. Le Comité a obtenu, à sa demande, des informations complémentaires sur les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice 2014/15, qui indiquaient qu'au 31 janvier 2015, le montant global des dépenses engagées au titre de ces deux rubriques s'élevait à 313 400 dollars et que les dépenses prévues pour le reste de l'exercice (du 1<sup>er</sup> février au 30 juin) étaient estimées à 1 305 100 dollars. Autrement dit, le montant total des dépenses prévues pour l'exercice en cours est de 1 618 500 dollars, d'où un dépassement de crédits de 209 900 dollars (6,4 %) par rapport au montant alloué (1 418 500 dollars). Le montant global des ressources proposées pour ces deux rubriques pour l'exercice 2015/16 s'élève à 1 955 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 536 700 dollars (37,8 %) par rapport au montant alloué en 2014/15 (1 418 500 dollars) et une augmentation de 336 700 dollars (23 %) par rapport au montant total des dépenses prévues (1 628 400 dollars) pendant l'exercice en cours (voir tableau ci-après).

**74. Compte tenu de la structure actuelle des dépenses enregistrées à ces deux rubriques, le Comité consultatif est d'avis que l'augmentation de 37,8 % à laquelle il est proposé de procéder n'est pas justifiée et recommande une réduction de 5 % du montant total des ressources prévues au titre des consultants et des fournitures, services et matériel divers, en sus de la réduction à la rubrique Consultants recommandée au paragraphe 67 ci-dessus.**

### Montant global des dépenses prévues au titre des consultants et des fournitures, services et matériel divers

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué	2014/15		2015/16		Variation	Variation
	Dépenses effectives au 31 janvier 2015	Dépenses prévues 1 <sup>er</sup> février-30 juin 2015	Dépenses prévues	Montant proposé		
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e-a)	(e-d)
1 418 500	313 400	1 305 100	1 618 500	1 955 200	536 700	336 700
					(38,7 %)	(23,0 %)

## V. Questions diverses

### Stocks pour déploiement stratégique

75. Comme indiqué dans la partie V du rapport sur l'exécution du budget (A/69/585 et Corr.1), la valeur de remplacement des stocks pour déploiement stratégique destinés aux missions politiques spéciales et aux missions de maintien de la paix et à d'autres bénéficiaires pendant l'exercice 2013/14 s'élevait au total à 5 895 900 dollars, dont : 52 700 dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité en République arabe syrienne de dollars; 3 600 dollars pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen; 1 803 600 dollars pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; 322 600 dollars pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; 1 925 100 dollars pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; 1 740 400 dollars pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye; et 47 900 dollars pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

76. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 39 de son rapport précédent (A/68/782/Add.8), il avait recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans son rapport suivant sur la Base, des informations détaillées sur l'examen du niveau et de la composition des stocks pour déploiement stratégique, y compris sur l'état des stocks, avant et après la réduction de juin 2012, et sur les gains d'efficacité réalisés par la suite dans la gestion des stocks pour déploiement stratégique. Dans la section V du projet de budget, le Secrétaire général indique que l'examen du niveau et de la composition des stocks pour déploiement stratégique est en cours et que des informations actualisées seront communiquées à son issue. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer des informations détaillées sur les résultats de cet examen dans ses prochains rapports sur la Base.**

## VI. Conclusion et recommandations

77. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont énoncées au paragraphe 30 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/585 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé**

**(20 800 dollars) ainsi que le montant des autres recettes et ajustements (1 833 700 dollars) soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée générale.**

78. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 sont énoncées au paragraphe 92 du projet de budget (A/69/733/Rev.1). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 62, 64, 65, 67, 70, 71 et 74 du présent document, le Comité consultatif recommande de ramener le montant des dépenses prévues au budget de 71 696 000 à 68 410 442 dollars, soit une baisse de 3 258 558 dollars. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale :**

**a) D'ouvrir un crédit de 68 410 442 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016;**

**b) De répartir le montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice visé.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/585 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/733/Rev.1)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol.II)]
- Résolutions 67/288 et 68/284 de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
- Cinquième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/651)
- Rapport du Secrétaire général présentant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/751/Rev.1)

## Annexe I

## Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements au sein de la BSLB</i>		<i>Nouveaux recrutements</i>		<i>Description</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
<b>Bureau du Directeur</b>					
Équipe de collaborateurs directs du Directeur			+1	P-4	Création de 1 poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline
	-1	P-3			Transfert de 2 postes à la future Section des finances et du budget
		-1		SM	
Section des finances et du budget	+1	P-4			Création proposée de la Section des finances et du budget. Transfert de 14 postes de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur et de la Section des finances du Service de l'appui à la Base
	+1	P-3			
	+2	SM			
	+10	GN			
Bureau des services de sécurité			+1	GN	Création de 1 poste de spécialiste de la sécurité du travail
Groupe de la gestion des marchés des missions	-1	P-2			Transformation de 1 poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national
		+1		GN	
Conseil central de contrôle pour le personnel des missions	+6	GN			Transformation de 6 emplois de temporaire en postes
		-6		GN	
			+4	GN	Création de 4 emplois de temporaire au Groupe de la vérification des références
	<b>+12</b>		<b>+6</b>		
<b>Service de l'appui à la Base</b>					
Section des finances	-1	P-4			Transfert de 12 postes à la future Section des finances et du budget (Bureau du Directeur)
		-1		SM	
		-10		GN	
	<b>-12</b>				
<b>Service de la logistique</b>					
Section de la gestion du matériel	-1	P-2			Transformation de 1 poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national
		+1		GN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements au sein de la BSLB</i>		<i>Nouveaux recrutements</i>		<i>Description</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
Centre des normes et études techniques			+2	SM	Création de 2 emplois de temporaire à l'appui de la MINUSCA
	-		+2		
<b>Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>					
Bureau du Chef	+1	P-5			Reclassement de 1 poste
	-1	P-4			
Section de l'appui à distance (missions)	+1	P-4			Transfert de 1 poste de la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite
	+2	GN			Transfert de 1 poste de la Section de l'appui au centre informatique et d'un poste de la Section de l'appui aux réseaux
			+1	P-4	Création de 6 emplois de temporaire à l'appui de la MINUSCA
			+2	SM	
			+3	GN	
			+1	P-4	Création de 14 emplois de temporaire à l'appui de la MINUSMA
			+1	P-3	
			+3	SM	
			+9	GN	
Section de l'appui technique aux liaisons par satellite	-1	P-4			Transfert de 1 poste à la future Section de l'appui à distance (missions)
Section de l'appui au centre informatique	-1	GN			Transfert de 1 poste à la future Section de l'appui à distance (missions)
			-1	SM	Suppression de 1 poste
Section de l'appui aux réseaux	-1	GN			Transfert de 1 poste à la future Section de l'appui à distance (missions)
Section de l'appui aux infrastructures technologiques			-1	GN	Suppression de 1 poste
Centre de gestion du Système d'information géographique			+1	P-4	Création de 6 emplois de temporaire
			+1	P-2	
			+4	GN	
	-		+24		
<b>Total</b>	-		+32		
Personnel recruté sur le plan international	-2		+1		
Personnel recruté sur le plan national	+8		-		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)					
Emplois de temporaire pourvus sur le plan international	-		+12		
Emplois de temporaire pourvus sur le plan national	-6		+21		

*Abréviations* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

## Annexe II

### Catégorie, classe, titre et fonction des 6 postes qu'il est proposé de créer à la Section de l'appui à distance (missions) à l'appui de la MINUSCA et des 14 postes qu'il est proposé d'y créer à l'appui de la MINUSMA

#### Postes destinés à appuyer la MINUSCA

<i>Titre</i>	<i>Catégorie et classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fonction</i>
Spécialiste des systèmes informatiques	P-4	1	Supervision d'un certain nombre de projets pour la MINUSCA, notamment ceux qui concernent le réseau O3B, la mobilité, l'installation des pare-feu, les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre et la résilience opérationnelle
Information	SM-6	1	Supervision de toutes les activités liées à l'ingénierie des systèmes, y compris celles liées à Active Directory, aux services de mise à jour de Windows, au centre de données virtuel et à la liaison avec l'appui à la Mission pour les activités de suivi
Assistant – systèmes informatiques	SM-5	1	Appui à distance pour les activités liées à l'ingénierie des systèmes et au courrier électronique
Assistant informaticien	GN	3	Appui en ce qui concerne les plans, les projets, le courrier électronique, l'ingénierie des systèmes ainsi que la reprise après sinistre et la continuité des opérations
<b>Total</b>		<b>6</b>	

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### Postes destinés à appuyer la MINUSMA

<i>Titre</i>	<i>Catégorie et classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fonction</i>
Spécialiste des télécommunications	P-4	1	Supervision d'un certain nombre de projets, notamment ceux qui concernent le réseau O3B, la mobilité, l'installation des pare-feu, les plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre et la résilience opérationnelle
Spécialiste des systèmes d'information géographique	P-3	1	Supervision d'un certain nombre de projets de cartographie
Spécialiste des télécommunications	SM-6	1	Supervision de toutes les activités de réseau et de téléphonie, y compris en ce qui concerne les commutateurs Cisco, les routeurs et le routage, ainsi que la liaison avec l'appui à la Mission pour les activités de suivi

<i>Titre</i>	<i>Catégorie et classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fonction</i>
Informaticien	SM-6	1	Supervision de l'ensemble des activités d'ingénierie des systèmes, y compris celles liées à Active Directory, aux services de mise à jour de Windows, au centre de données virtuel et à la liaison avec l'appui à la Mission pour les activités de suivi
Assistant aux télécommunications	SM-5	1	Participation à l'ensemble des activités de réseau et de téléphonie, y compris en ce qui concerne les commutateurs Cisco, les routeurs et le routage, ainsi que l'appui aux activités de suivi
Assistant administratif	GN	1	Tâches administratives, notamment appui à la gestion des ressources humaines et aux services financiers, notamment en ce qui concerne Umoja et iNeed
Assistant informaticien	GN	2	Appui en ce qui concerne les plans, les projets, le courrier électronique, l'ingénierie des systèmes et la reprise après sinistre et la continuité des opérations
Technicien en télécommunications	GN	5	Appui pour l'ensemble des activités de réseau et de téléphonie, y compris en ce qui concerne les commutateurs Cisco, les routeurs et le routage, ainsi que la liaison avec l'appui à la Mission pour les activités de suivi
Assistant aux systèmes d'information géospatiale	GN	1	Participation à un certain nombre de projets de cartographie
<b>Total</b>		<b>14</b>	

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.